

COMMENT DEVENIR CONSEILLER DE QUARTIER ?



Les Conseils de quartier vont être renouvelés prochainement. Que vous souhaitiez faire partie du collège «Associations» (le siège de celle-ci ou son antenne locale doit être situé dans le 15^e) ou du collège «Habitants» d'un Conseil de quartier du 15^e (celui dans lequel vous vivez, travaillez ou avez une activité sociale), vous devez vous porter candidat(e) en vous rendant sur le site de la Maire du 15^e, www.mairie15.paris.fr et en remplissant le formulaire de candidature **avant le 24 septembre 2017 minuit**.

Vous pouvez également nous renvoyer par courrier postal le bulletin ci-joint avant le 24 septembre 2017.

Un tirage au sort public sous contrôle d'huissier parmi les candidatures reçues aura lieu le mardi 3 octobre à 18h30 dans la salle des fêtes de la Mairie du 15^e (31 rue Péclet).

Collège associations

Collège habitants

Prénom : _____

Nom : _____

Adresse personnelle : _____

Téléphone : _____

Adresse électronique : _____

Éventuellement, nom et adresse de l'association candidate :

Se porte candidat(e) pour être membre du Conseil de quartier dans lequel je vis :
(ou dans lequel est située l'association candidate)

Allera/ Procession

Cambronne/ Garibaldi

Citroën/ Boucicaut

Duplex/ Motte-Picquet

Emeriau/ Zola

Georges Brassens

Pasteur/ Montparnasse

Saint-Lambert

Vaugirard/ Parc des Expositions

Violet/ Commerce

Fait à Paris le :

Signature :

À retourner avant le 24 septembre 2017 à **Philippe GOUJON, Maire du 15^e - 31 rue Péclet 75015 Paris**
ou par voie électronique : CABMA15-conseilsdequartier15@paris.fr

